



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE

7 rue Taillefer – 17500 JONZAC

Tel. : 05 16 48 40 04

Mail : secretariat@symbas.fr

Courrier envoyé par :

Barbara MONNEREAU - animatrice Natura 2000

Tel : 06 45 98 03 26

Mail : natura2000@symbas.fr

NATURA 2000 – site n°FR5402008
« Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »
Comité de pilotage du 7 décembre 2021
Compte-rendu de séance (diaporama joint)

Monsieur MAINDRON, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), introduit la séance. Monsieur MAINDRON remercie l'ensemble des membres du COPIL d'être présents et excuse les absents.

Madame OLLIVIER, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime (DDTM17), informe les membres du COPIL que la convention cadre d'animation, entre le SYMBAS et l'Etat, arrive à son terme au 31 décembre 2021.

En effet, le SYMBAS a adressé un courrier en mai 2021, aux services de l'Etat (DDTM de Charente-Maritime) pour faire une demande d'avenant de réduction de 3 mois de la convention cadre d'animation Natura 2000 ; afin que celle-ci se termine au 31 décembre 2021, pour faciliter l'exercice comptable du SYMBAS. Cette demande a été acceptée par la DDTM 17, le 11 mai 2021.

De ce fait, Madame OLLIVIER a proposé aux membres du COPIL de renouveler la candidature du SYMBAS pour poursuivre l'animation du site Natura 2000 de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » sur une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. La proposition est validée à l'unanimité par les membres du COPIL.

Madame MONNEREAU, animatrice Natura 2000 du site de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » présente le troisième bilan annuel d'animation de ce site Natura 2000, ainsi que le bilan global de l'animation de 2019 à 2021.

Au cours de cette présentation, elle donne la parole au technicien rivière du SYMBAS, Monsieur LACHAISE, pour présenter les actions menées dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne.

Interventions au cours de la présentation du diaporama :

Monsieur GILLET (Mairie de Meux) s'interroge sur les avantages d'une adhésion à la charte Natura 2000 pour les communes.

Mme MONNEREAU indique que la charte Natura 2000 permet de valoriser auprès des administrés l'implication d'une commune dans la mise en place d'une gestion des milieux naturels favorable à la préservation de la biodiversité. L'adhésion d'une commune à la charte Natura 2000 peut encourager les propriétaires privés à s'engager eux aussi. Elle rappelle que deux communes sont actuellement adhérentes à la charte Natura 2000.

Mme OLLIVIER précise que le rôle de l'animatrice Natura 2000 est également de conseiller les propriétaires et usagers aux bonnes pratiques d'entretien/de gestion. Il n'y a pas d'obligation à adhérer à la charte Natura 2000 ; les adhérents sont volontaires.

Monsieur VIDEAU (Maire de Clam) demande si des dérogations sont possibles, pour les agriculteurs engagés avec une mesure agro-environnementale et climatique (MAEc), afin de réaliser une fauche plus précoce que les mesures auxquelles ils se sont engagés, en cas de besoin en fourrage notamment lors de forte sécheresse.

Mme OLLIVIER informe qu'en cas de conditions climatiques exceptionnelles et de besoin en fourrage exceptionnel sur le territoire national, des dérogations pour faucher précocement les parcelles ne seront pas attribuées en priorité aux agriculteurs engagés dans les MAEc.

M. POTIER (Maire de Guitinières) décrit que certaines dérogations pour réaliser une fauche précoce peuvent être obtenues fin août. Ainsi, les besoins en fourrage peuvent être maintenus, même si la qualité fourragère sera amoindrie.

Par ailleurs, plusieurs membres du COPIL déplorent le fait que les MAEc BIODIV ne peuvent pas être contractualisées sur le bassin d'alimentation de captage (BAC) Coulonge – Saint-Hippolyte.

Madame MONNEREAU espère que l'ensemble du site Natura 2000 de la Haute vallée de la Seugne pourra être ouvert prochainement aux MAEc BIODIV.

Plusieurs membres du COPIL s'interrogent si ces décisions sont locales. Les MAEc sont financées par des financements européens (FEADER gérés par les Régions) et par des financements nationaux (Agence de l'Eau, Etat) ; les décisions ne sont pas prises à une échelle locale.

Madame MASSONEAU (EPTB Charente) indique qu'une demande a été adressée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne afin de créer des MAEc BIODIV sur ce périmètre. Or, la demande a été refusée pour 2022.

Madame DELPECH (Mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire) explique que la commune de Barbezieux a été mise à l'honneur lors du Salon des Maires de Paris, en novembre 2021, car elle a remporté le grand prix « préservation des captages d'eau potable » organisé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Le jury lui a attribué ce prix en raison de la politique foncière menée par la collectivité depuis 2017 pour préserver les captages de Puits de Chez Drouillard et pour valoriser les partenariats mis en œuvre avec d'autres structures pour atteindre les objectifs fixés par la commune.

Monsieur GILLET demande si le SYMBAS mène un programme d'actions concernant la lutte contre le ragondin.

Madame MONNEREAU précise que le SYMBAS ne mène pas cette politique de régulation des nuisibles.

Monsieur BORDE (Président FREDON 17) informe que l'une des missions de la FREDON 17 est de réguler les ragondins, en partenariat avec un réseau de bénévoles.

Monsieur MAINDRON rappelle que les opérations menées dans le cadre du PPG sont des opérations conséquentes, avec un investissement de plus de 500 000 euros HT, pour répondre aux objectifs de préservation du bon état écologique des masses d'eau et qui concourent également à la préservation de la biodiversité.

Madame OLLIVIER valorise la complémentarité entre le PPG du bassin de la Seugne et les actions menées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Monsieur MAINDRON indique que le travail fourni par l'animatrice Natura 2000 démontre que Natura 2000 n'est pas à diaboliser, mais permet de préserver les milieux naturels et les espèces associées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MAINDRON lève la séance à 16h00.

A Jonzac, le 15 décembre 2021.
Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne,
Bernard MAINDRON



Liste des membres présents

Etat et établissements publics

- Mme Nathalie OLLIVIER, Responsable de l'unité Milieux, Forêt et Biodiversité à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Charente-Maritime

Collectivités territoriales et groupements concernés

- M. Bernard MAINDRON, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Maire d'Allas-Champagne, représentant de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge
- Mme Barbara MONNEREAU, animatrice Natura 2000 - Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
- M. Anaël LACHAISE, technicien rivière - Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)
- Mme Adeline MASSONEAU, animatrice Re'Source du BAC Coulonge - Saint-Hippolyte, Etablissement Public Territorial du Bassin du fleuve Charente (EPTB Charente)
- Mme Julie MELLUC, chargée de mission forêt et filière bois, Communauté de Communes de Haute-Saintonge
- Mme Line BAUDOUIN, Mairesse de Guimps
- Mme Sylvie MALANGIN, Mairesse de Saint-Germain-de-Vibrac, élue du SYMBAS
- Mme Valérie LATORSE GAUTRIAUD, conseillère municipale à Saint-Simon-de-Bordes
- Mme Anne DELPECH, Maire déléguée de Saint-Hilaire – Barbezieux-Saint-Hilaire, élue du SYMBAS
- Mme Brigitte FUZEAU, conseillère municipale à Baignes-Sainte-Radegonde
- Mme Maire-Catherine PRÉVOT, Mairesse de Saint-Hilaire-du-Bois
- Mme Marie TORNIER, conseillère municipale à Mortiers
- Mme Danielle GIRAUDEAU, Mairesse de Fontaines d'Ozillac
- Mme Hélène LUNEAUD, conseillère municipale à Chatenet
- M. Lionel BARRÉ, 1^{er} adjoint au Maire à Saint-Médard, élu du SYMBAS
- M. Jean-Marie EDOUARD, conseiller municipal à Ozillac
- M. Georges LEBRETON, 1^{er} adjoint au Maire à Montlieu-la-Garde
- M. Jean-Claude METOYER, conseiller municipal à Réaux-sur-Trèfle
- M. Daniel GILLET, conseiller municipal à Meux
- M. Jean-Philippe POTIER, Maire de Guitinières
- M. Bruno NEVEU, conseiller municipal à Sousmoulins, élu du SYMBAS
- M. Bernard BRONTROND, conseiller municipal à Pommiers-Moulons
- M. Jean-Michel VIDEAU, Maire de Clam, élu du SYMBAS
- M. Christian HUILLIN, Maire de Saint-Georges-d'Antignac, élu du SYMBAS
- M. Camille PLAIZE, 1^{er} adjoint au Maire à Clion-sur-Seugne, élu du SYMBAS
- M. Christian RABILLER, conseiller municipal à Allas-Bocage, élu du SYMBAS
- M. Michel VION, Maire de Saint-Ciers-Champagne
- M. Jean-Marie RIPPE, conseiller municipal à Saint-Germain-de-Lusignan, élu du SYMBAS
- M. Raymond TESSONNEAU, Maire de Saint-Grégoire-d'Ardennes
- M. Jean-Mathieu SEGUINOT, 2nd adjoint au Maire de Brie-Sous-Archiac
- M. Hervé CHAGNIOT, 2nd adjoint au Maire à Champagnac, élu du SYMBAS
- M. Jean-Jacques DESSAIVRE, Maire de Belluire
- M. Julien GAY, conseiller municipal à Neuillac
- M. Jean-Paul CHARDAVOINE, 2nd adjoint au Maire de Fléac-sur-Seugne, élu du SYMBAS
- M. Claude RAYMOND, 3^{ème} adjoint au Maire de Mirambeau
- M. Didier GERVREAU, Maire de Mosnac, élu du SYMBAS
- M. Pierre-Jean RAVET, 3^{ème} adjoint au Maire à Jonzac, élu du SYMBAS
- M. Philippe ROUET, élu du SYMBAS
- M. Philippe LIMOUZIN, élu du SYMBAS
- M. Berty BRAIUD, élu du SYMBAS

Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme

- M. David CAZAUBON, chargé de mission, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) de Charente-Maritime
- M. Alain ROUSSET, technicien, Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF NA)
- M. MARCILLE Sylvain, technicien, Fédération Départementale de Chasse de Charente-Maritime
- M. Jean-Bernard DE LARQUIER, Vice-Président de la Fédération Départementale de Chasse de Charente-Maritime

Associations agréées au titre de l'environnement

- Mme Brigitte RAYMOND, élue à Nature Environnement 17

Organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel

- M. Pierre BORDE, Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de la Charente-Maritime

Liste des membres excusés

- Madame la Préfète de Charente
- Madame la Sous-Préfète de Jonzac
- Direction Départementale des Territoires (DDT) de Charente
- Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Charente (DDETSPP 16)
- M. Thomas CUZANGE, chargé d'interventions, Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Mme Sylvie FONTENY, chargée de mission milieux aquatiques, Conseil Départemental de Charente-Maritime
- Charente Eaux
- Mme Isabelle TARDY, Mairesse de Clion-sur-Seugne
- M. Jacky BOTTON, Maire de Pons
- Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, 1^{ère} adjointe au Maire de Pons
- M. Anthony RAMBAUD, conseiller municipal à Belluire
- M. Eric JULION, 2nd adjoint au Maire de Saint-Maigrin
- Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
- M. Alain MARIAUD, Syndicat de la propriété rurale
- M. Gilles BRICHET, Président de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) de Charente-Maritime
- M. Paul ARNOLD, Directeur de la SAFER de Charente-Maritime
- Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC)
- Environat
- Mme Maud BERRONEAU, chargée de projet, Cistude Nature
- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Mme Françoise BARBAUD, élue du SYMBAS
- M. Jacky MOREAU, élu du SYMBAS